

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008**

**Délibération  
n° 2008.12.112.B**

**Convention de  
défense incendie -  
offre de concours -  
commune de Gond  
Pontouvre**

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 décembre 2008**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, André BONICHON

**Excusé(s) représenté(s)** :

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE	Rapporteur : <b>Monsieur DOLIMONT</b>
-----------------------------	---------------------------------------

<b>CONVENTION DE DEFENSE INCENDIE - OFFRE DE CONCOURS - COMMUNE DE GOND PONTOUVRE</b>
---

La commune de Gond Pontouvre a sollicité la ComAGA pour des travaux préalables à la réfection de voirie rue de la Garenne à Gond-Pontouvre.

En effet, dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable de cette rue, la commune souhaite un renforcement de la canalisation alimentant les poteaux d'incendie non conformes à ce jour.

Après avis favorable de la SEMEA et en l'absence de risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à l'augmentation acceptable du temps de séjour, la ComAGA peut programmer la réalisation de ces travaux comprenant le remplacement de la canalisation existante DN 60 mm sur 660 mètres linéaires par une canalisation DN 106/125 mm en PVC.

Ce partenariat, basé sur une offre de concours entre la commune et la ComAGA, prend la forme d'une convention spécifique à chaque opération.

Le coût estimé des travaux revenant à la charge de la commune est de 16 546,42 € HT, soit 19 789,52 € TTC (part liée au renforcement).

Les modalités techniques et financières de la réalisation de ces opérations sont présentées dans le projet de convention joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie - construction du 25 novembre 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de renforcement des réseaux d'eau potable avec la commune de Gond Pontouvre pour assurer la défense incendie rue de la Garenne .

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à la signer.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe eau potable – article 1314.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>17 décembre 2008</b>	<b>22 décembre 2008</b>